

TUNINVEST SICAR

*AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
AU 30 JUIN 2021*



**Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre**

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2021

Messieurs les actionnaires de la société Tuninvest Sicar,

1- Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2019 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne d'investissement à capital risque « TUNINVEST – SICAR » au 30 juin 2021, tels qu'annexés au présent avis et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de D : 6.052.519, y compris un résultat bénéficiaire de D : 196.236.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société TUNINVEST SICAR au 30 juin 2021, ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

2- Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit

3- Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « TUNINVEST SICAR » au 30 juin 2021, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4- Paragraphe d'observation

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ d'intervention de la SICAR, la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis qui a désigné un expert judiciaire pour examiner les dossiers de participations, objet du litige.

Par jugement en date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office après la révision du montant réclamé, qui a été ramené à D : 2.459.579.

En date du 19 mai 2015, la société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017).

Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'année 2016. De ce fait, elle n'a payé que le principal soit D : 1.521.725.

La société a provisionné, depuis 2015, la totalité du risque rattaché au redressement en question, soit D : 1.753.054.

La cour d'appel de Tunis a confirmé, en date du 13 juin 2018, le jugement prononcé en première instance.

La société a déposé un pourvoi en cassation devant le tribunal administratif en décembre 2019.

A la date de signature du présent rapport, l'affaire portée devant les tribunaux suit encore son cours.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 19 juillet 2021

FINOR

Mustapha MEDHIOUB



FINOR
Société d'Expertise Comptable
Inscrit au Tableau de l'Ordre
International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord de Tunis
Tél: (L.G) 70.728.450 - Fax: 70.728.405

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
TUNINVEST – SICAR**

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord
Tunis

**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
AU 30 JUIN 2021**

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
TUNINVEST – SICAR
Immeuble Intégra - Centre Urbain nord
Tunis

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
DE LA PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2021

INDEX

	<u>Page</u>
<u>BILAN</u>	1
<u>ETAT DE RESULTAT</u>	2
<u>ETAT DE FLUX DE TRESORERIE</u>	3
<u>NOTES AUX ETATS FINANCIERS</u>	
Note 1 : Présentation de la société	4-5
Note 2 : Principes et méthodes comptables appliqués	6
Note 3 : Immobilisations financières	7-9
Note 4 : Autres actifs courants	10
Note 5 : Placements et autres actifs financiers	11
Note 6 : Capitaux propres	12
Note 7 : Provisions pour risques et charges	13
Note 8 : Autres passifs courants	13
Note 9 : Revenus des titres	13
Note 10 : Autres revenus	14
Note 11 : Charges nettes sur cessions de titres	14
Note 12 : Autres charges d'exploitation	14

BILAN AU 30 JUIN 2021
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin 2021	30 Juin 2020	31 Décembre 2020
ACTIFS				
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations financières		4 916 979	5 143 076	4 916 979
Moins : provisions		(1 377 672)	(855 100)	(1 377 672)
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	3	<u>3 539 307</u>	<u>4 287 976</u>	<u>3 539 307</u>
		<u>3 539 307</u>	<u>4 287 976</u>	<u>3 539 307</u>
ACTIFS COURANTS				
Autres actifs courants	4	1 686 047	1 697 674	1 588 463
Placements et autres actifs financiers	5	6 317 391	1 208 871	6 682 331
Liquidités et équivalents de liquidités		1 132	445	399
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>8 004 570</u>	<u>2 906 990</u>	<u>8 271 193</u>
		<u>8 004 570</u>	<u>2 906 990</u>	<u>8 271 193</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>11 543 877</u>	<u>7 194 966</u>	<u>11 810 500</u>
		<u>11 543 877</u>	<u>7 194 966</u>	<u>11 810 500</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		966 000	966 000	966 000
Réserves		483 000	483 000	483 000
Résultats reportés		4 407 283	3 269 825	3 065 816
Résultats en instance d'affectation		-	278 991	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>5 856 283</u>	<u>4 997 816</u>	<u>4 514 816</u>
Résultat de la période		196 236	83 615	2 790 467
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	6	<u>6 052 519</u>	<u>5 081 431</u>	<u>7 305 283</u>
		<u>6 052 519</u>	<u>5 081 431</u>	<u>7 305 283</u>
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
Provision pour risques et charges	7	3 750 000	1 753 054	3 750 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>3 750 000</u>	<u>1 753 054</u>	<u>3 750 000</u>
		<u>3 750 000</u>	<u>1 753 054</u>	<u>3 750 000</u>
PASSIFS COURANTS				
Autres passifs courants	8	1 741 358	360 481	755 217
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>1 741 358</u>	<u>360 481</u>	<u>755 217</u>
		<u>1 741 358</u>	<u>360 481</u>	<u>755 217</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>11 543 877</u>	<u>7 194 966</u>	<u>11 810 500</u>
		<u>11 543 877</u>	<u>7 194 966</u>	<u>11 810 500</u>

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
TUNINVEST - SICAR**

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord - Tunis

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u>		<u>31 Décembre</u>
		<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2020</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus des titres	9	253 558	134 993	5 921 692
Autres revenus	10	67	90	162
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>253 625</u>	<u>135 083</u>	<u>5 921 854</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Dotations aux provisions		-	-	2 519 518
Charges nettes sur cession de titres	11	405	12 721	10 374
Autres charges d'exploitation	12	56 177	37 947	589 352
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>56 582</u>	<u>50 668</u>	<u>3 119 244</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>197 043</u>	<u>84 415</u>	<u>2 802 610</u>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>197 043</u>	<u>84 415</u>	<u>2 802 610</u>
Impôts sur les sociétés		(507)	(500)	(11 843)
Contribution sociale de solidarité		(300)	(300)	(300)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>196 236</u>	<u>83 615</u>	<u>2 790 467</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31 Décembre
		2021	2020	2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net		196 236	83 615	2 790 467
Ajustements pour :				
Plus values sur cession d'immobilisations financières		-	-	(5 484 611)
Dotations aux provisions		-	-	2 519 518
Variations des :				
Autres actifs courants	4	(97 584)	(92 244)	16 967
Placements et autres actifs financiers	5	344 940	(21 228)	(5 494 688)
Autres passifs courants	8	(462 859)	10 087	404 823
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(19 267)</u>	<u>(19 770)</u>	<u>(5 247 524)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Encaissements coupon Obligations de l'Etat	5	20 000	20 000	20 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières				5 710 708
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>20 000</u>	<u>20 000</u>	<u>5 730 708</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	6 & 8	-	-	(483 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(483 000)</u>
Variation de trésorerie		<u>733</u>	<u>230</u>	<u>184</u>
Trésorerie au début de la période		399	215	215
Trésorerie à la clôture de la période		1 132	445	399

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
TUNINVEST – SICAR**
Immeuble Intégra - Centre Urbain nord - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action.
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
TUNINVEST – SICAR**

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord - Tunis

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2010 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 4.830.000 à D : 1.932.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 5,000 dinars à 2,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 3,000 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 juin 2011 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 1.932.000 à D : 966.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 2,000 dinars à 1,000 Dinar et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinar par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n° 2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 Décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 Décembre 2008 et le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable les plus values provenant des opérations de cession ou de rétrocessions des titres qui remplissent les conditions suivantes :

- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe I de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS, lorsque la cession ou la rétrocession a lieu après l'expiration de la cinquième année suivant celle de leur acquisition, et ce, dans la limite de 50% de la plus value réalisée ;
- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe III de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, les plus-values provenant de la cession des actions et des parts sociales souscrites ou acquises avant la date de promulgation du décret-loi n° 2011-100 du 21 octobre 2011, sont déductibles en totalité.

En matière de taxe sur la valeur ajoutée, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Le prix d'acquisition est réduit d'une part de dividendes lorsqu'il est clairement démontré que ces derniers représentent une distribution sur des bénéfices définitivement réalisés à la date d'acquisition et ce indépendamment de la décision de distribution qui pourrait être postérieure à cette date.

Cette méthode, même si elle traduit de manière fiable la substance et la réalité économique des opérations, constitue néanmoins une dérogation aux dispositions du § 9 de la norme comptable 07 relative aux placements qui prévoit que le coût d'acquisition n'inclut que la part de dividendes dont la décision de distribution est antérieure à la date d'acquisition.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces titres à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il convient de tenir compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2-2 : Les titres de placement

Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2021	2020	2020
Titres de participation	4 366 879	4 592 976	4 366 879
Titres immobilisés	550 100	550 100	550 100
Montant brut	<u>4 916 979</u>	<u>5 143 076</u>	<u>4 916 979</u>
A déduire :			
Provisions (A)	(1 377 672)	(855 100)	(1 377 672)
Montant net	<u>3 539 307</u>	<u>4 287 976</u>	<u>3 539 307</u>

A/ PROVISIONS

L'analyse des provisions se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2021	2020	2020
- Provisions sur titres de participation	1 067 572	545 000	1 067 572
- Provisions sur titres immobilisés	310 100	310 100	310 100
	<u>1 377 672</u>	<u>855 100</u>	<u>1 377 672</u>

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 30 JUIN 2021

I- Titres de participation

Emetteur	Nombre de titres	Valeur nominale	Cours moyen d'achat	Valeur d'acquisition	Type de transaction	% détenu
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	160 978	10,000	3,106	500 000	Souscription et actions gratuites	26,39%
* Société TUNISAVIA	369 066	10,000	3,054	1 127 185	Achat en bourse et actions gratuites	14,19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	20,09%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	6,67%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,01%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,003%
* Société SOTUPA	183 671	5,000	7,611	1 397 864	Souscription et actions gratuites	14,02%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	344 103	5,000	1,157	398 079	Souscription, actions gratuites et achat en bourse	35,13%
* Société Nouvelair	4 815 337	1,000	0,062	298 551	Achat en bourse	8,50%
				<u>4 366 879</u>		

ETATS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 30 JUIN 2021 (SUITE)

II- Titres Immobilisés

<u>Emetteur</u>	Nature du titre	Nombre de titres	Valeur nominale	Cours moyen d'achat	Valeur d'acquisition	Type de transaction
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription
* Société Les grands magasins spécialisés "GSM"	Action	15 010	10,000	10,000	150 100	Souscription et achat en bourse
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription
* Société FUCHI-KA	Action	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription
<u>Total des titres immobilisés</u>					<u>550 100</u>	

Note 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre	Variation
	2021	2020	2020	
- Etat, excédent d'impôt	65 655	77 245	65 916	261
- Etat, TVA à reporter	166	166	166	-
- Etat, Taxation d'office (a)	1 521 725	1 521 725	1 521 725	-
- Produits à recevoir	91 836	91 873	656	(91 180)
- Charges constatées d'avances	6 665	6 665	-	(6 665)
Total	1 686 047	1 697 674	1 588 463	(97 584)

(a) Ces avances entrent dans le cadre de l'opération de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007, qui a fait l'objet d'un arrêté de taxation d'office portant sur un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités.

Par jugement en date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé cet arrêté après la révision du montant réclamé, en le ramenant à D : 2.459.579.

En date du 19 mai 2015, la société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017).

Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'année 2016. De ce fait, elle n'a payé que le principal soit D : 1.521.725.

La cour d'appel de Tunis a confirmé en date du 13 juin 2018, le jugement prononcé en première instance.

La société a déposé un pourvoi en cassation devant le tribunal administratif en décembre 2019.

NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre	Variation
	2021	2020	2020	
- Échéances à moins d'un an sur Obligations de l'Etat	-	20 000	20 000	20 000
- Actions	744	744	744	-
- Titres SICAV				
* Tunisie Sicav	6 290 911	878 638	6 313 974	23 063
* Amen première	25 736	309 489	347 613	321 877
<u>Total</u>	<u>6 317 391</u>	<u>1 208 871</u>	<u>6 682 331</u>	<u>364 940</u>

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
TUNINVEST - SICAR**

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord - Tunis

Note 6 : CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2021

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat en instance d'affectation	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2019	966 000	483 000	3 269 825	-	278 991	4 997 816
Résultat en instance d'affectation					(278 991)	-
Résultat de la période close le 30 Juin 2020				278 991	83 615	83 615
Solde au 30 Juin 2020	966 000	483 000	3 269 825	278 991	83 615	5 081 431
Reprise résultat de la période close le 30 Juin 2020					(83 615)	(83 615)
Affectations approuvées par l'AGO du 24 Juillet 2020			278 991	(278 991)		-
Distribution des dividendes			(483 000)		2 790 467	(483 000) 2 790 467
Résultat de la période close le 31 Décembre 2020						
Solde au 31 Décembre 2020	966 000	483 000	3 065 816	-	2 790 467	7 305 283
Affectations approuvées par l'AGO du 25 Juin 2021					(2 790 467)	-
Distribution des dividendes			2 790 467			(1 449 000)
Résultat de la période close le 30 Juin 2021			(1 449 000)		196 236	196 236
Solde au 30 Juin 2021	966 000	483 000	4 407 283	-	196 236	6 052 519

Note 7 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Cette provision a été constituée pour se prémunir totalement contre les risques rattachés à l'opération de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007 et aux divers risques et charges liées à l'activité de la société.

Elle couvre le montant en principal de l'arrêté de taxation d'office soit D : 1.521.723, le crédit d'impôt au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et divers risques et charges pour D : 1.996.946.

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre	Variation
	2021	2020	2020	
- Etat, autres impôts et taxes à payer	520	1 520	11 874	(11 354)
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières (a)	240 000	240 000	240 000	-
- Actionnaires dividendes à payer	1 449 000	-	-	1 449 000
- Diverses charges à payer (b)	37 750	105 726	489 555	(451 805)
- Crédoiteurs divers	13 788	12 935	13 788	-
- Contribution sociale de Solidarité à payer	300	300	-	300
Total	1 741 358	360 481	755 217	986 141

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique représentent des avances reçues sur la cession des titres émis par les grands magasins spécialisés "GMS".

(b) Les montants enregistrés sous cette rubrique englobent notamment et pour D : 13.374, la rémunération variable de la société "Tuninvest Gestion Financière", relative à la période clos au 30 juin 2021, et qui est fonction du rendement effectif des capitaux investis.

Note 9 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2021	2020	2020
- Dividendes des titres de participation	91 836	91 836	339 152
- Dividendes des titres SICAV	961	18 419	18 419
- Plus values sur cession des titres de participation	-	-	5 484 611
- Plus values sur titres SICAV	160 189	23 545	77 699
- Revenus de l'emprunt obligataire national	572	1 193	1 811
Total	253 558	134 993	5 921 692

Note 10 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	30 Juin		31 Décembre
	2021	2020	2020
- Intérêts des comptes courants	67	90	162
<u>Total</u>	<u>67</u>	<u>90</u>	<u>162</u>

Note 11 : CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE TITRES

Le détail des charges nettes sur cessions de titres se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2021	2020	2020
- Moins values réalisées sur cession des titres SICAV	405	733	-
- Moins values latentes sur titres SICAV	-	11 988	10 374
<u>Total</u>	<u>405</u>	<u>12 721</u>	<u>10 374</u>

Note 12 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2021	2020	2020
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	34 614	16 104	514 485
- Publicités, publications et relations publiques	3 017	3 651	11 135
- Frais de négociation des titres	3 181	3 094	33 826
- Services bancaires et assimilés	350	322	666
- Jetons de présence	12 000	12 000	12 000
- T.C.L	507	270	11 844
- Cotisations et dons	2 500	2 500	5 000
- Autres charges	8	6	396
<u>Total</u>	<u>56 177</u>	<u>37 947</u>	<u>589 352</u>